



VILLE D'AUBY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 27 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-et-un mars, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe CHARLES, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Christophe CHARLES, Mathilde DESMONS, Abdelmalik SINI, Marie-José FACQ, Lydie VALLIN, Bernard CZECH, Chantal WAGON, Georges LEMAITRE, Rudy CARLIER, Djamel BOUTECHICHE, Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Dorothee LORTHIOS, Christophe LOURDAUX, Bernard MOREL, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK, Carine FIEUW

Absents avant donné procuration : Franck VALEMBOIS à Marie-José FACQ, Didier SZYMANEK à Bernard CZECH, Brahim NOUI à Georges LEMAITRE, Corinne DESPREZ à Monique MARLAIRE

Absents : Séverine LASNEAU, Laurent JOVENET

Monsieur Djamel BOUTECHICHE a été désigné secrétaire de séance

9 - TAUX D'IMPOSITION 2025

Monsieur CZECH expose à l'assemblée que les **bases prévisionnelles** 2025 ne sont pas connues au 10 mars 2025. Elles tiennent compte :

- de la réduction de 50 % des valeurs locatives des établissements industriels (perte compensée par une allocation supplémentaire versée par l'Etat : 1 725 438 € pour 2024, inscrite au compte 74833 de la M57 (743834 en 2023 – M14)
- de l'évolution annuelle des bases (+1,7%) annoncée pour 2025

Il est ici rappelé que, depuis 2021, pour compenser la suppression de la taxe d'habitation, le taux de la part départementale de TFB est intégré à celui de la commune (19,29 %) ;

La taxe d'habitation réapparue pour vote depuis 2023 s'applique désormais sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale.

Les bases estimées s'établissent comme suit :

	estimé 2025	bases réelles 2024
▪ la taxe sur le foncier bâti	7 009 700	6 892 552
▪ la taxe sur le foncier non bâti	26 400	25 937
▪ la taxe d'habitation	54 600	53 701

Les **taux d'imposition** 2025 ci-dessous sont donc proposés au vote, **en optant pour une diminution sans lien du taux de foncier bâti** :

TAXES	Bases estimées 2025 avec TAUX 2024	Bases estimées 2025 avec TAUX 2025
Taxe sur le Foncier Bâti (TFPB) <i>Recettes estimées sur les bases estimées pour 2025</i>	59,29 % (40 + 19,29) 4 156 051 €	58,29 % (39 + 19,29) 4 085 954 €
Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) <i>Recettes estimées sur les bases estimées pour 2025</i>	69,73 % 18 409 €	69,73 % 18 409 €
Taxe d'Habitation <i>Recettes estimées sur les bases estimées pour 2025</i>	17,26 % 9 424 €	17,26 % 9 424 €
<i>Contribution due au coefficient correcteur de 0,862244 (montant 2024)</i> Total Fiscalité Directe Locale <i>Recettes estimées après application du coefficient correcteur (arrondies à l'euro)</i>	- 837 264 € 3 346 620 €	- 837 264 € 3 276 523 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 21 voix pour et 6 contre,
Décide de fixer les taux d'imposition 2025 tels que mentionnés ci-dessus.

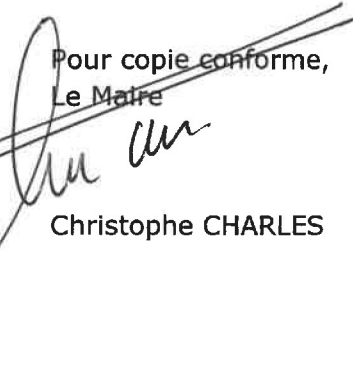
Le Secrétaire de Séance



Djamel BOUTECHICHE



Pour copie conforme,
Le Maire



Christophe CHARLES

9_7.2_DELIB_20250327_CZECH_TAUX_IMPOSITION_2025



COMMUNE : 028 AUBRY
ARRONDISSEMENT : 59 DOUAI
TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C DE DOUAI

FINANCES PUBLIQUES

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	6 892 552	59,29	112,83	7 033 000	4 169 866	58,29	4 099 536
Taxe foncière non bâties (TFNB)	25 937	69,73	139,72	26 200	18 269	69,73	18 269
Taxe d'habitation (TH)	53 701	17,26	78,45	37 000	6 386	17,26	6 386
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total				4 194 521			
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2025	Taux de majoration voté 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025) >>>
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case ☒
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité				
Taxe foncière non bâties (TFNB)					
Taxe d'habitation (TH)					
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	29 114			1 772 006	0	22 075	- 854 302	

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
4 124 191		968 893		5 093 084

A LILLE
Le 13 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques,
FRANK MORDACQ

Le 27 MARS 2025
Pour la Commune,
[Signature]

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 059-215900283-20250327-D 20250327 09-DE



COMMUNE : 028 AUBY
ARRONDISSEMENT : 59 DOUAI
FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C DE DOUAI

N° 1259 COM (2)
TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS				2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste		4 585		a. Par le conseil municipal			
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte		388		b. Par la loi		3 143 817	
c. Locaux industriels		1 754 591		Taxe foncière non bâtie :		c. Centrales photovoltaïques	
d. Logements sociaux		10 256		a. Par le conseil municipal		d. Centrales hydrauliques	
Taxe foncière non bâtie		2 186		b. Par la loi (terres agricoles)		e. Centrales géothermiques	
Taxe d'habitation :				c. Par la loi (autres)		f. Transformateurs électriques	
a. Dotation pour perte de THLV		>>>		Cotisation foncière des entreprises		g. Stations radioélectriques	
b. Mayotte		>>>		a. Par le conseil municipal		h. Installations gazières et autres	
Cotisation foncière des entreprises :		>>>		b. Par la loi		i. Taxe sur les pylônes	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire		>>>		3. BASES DE TAXE D'HABITATION		5. RÉFORMES FISCALES	
b. Base minimum		>>>		a. Résidences secondaires et assimilées		a. TVA prév. (compensation TH)	
c. Locaux industriels		>>>		b. Logements vacants soumis à la THLV		b. TVA prév. (comp. CVAE)	
d. Autres allocations		>>>		c. Bases dégrévées hors locaux vacants		c. Coefficient correcteur	
		>>>		d. Bases dégrévées locaux vacants		d. Taux FB commune 2020	
		>>>		e. Bases dégrévées majo THS		e. Taux FB département 2020	
		>>>				>>>	
		>>>				0	
		>>>				0,862244	
		>>>				43,94	
		>>>				19,29	
6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX				6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE			
6.1. TAUX PLAFONDS				Taux moyens pondérés des taxes foncières de			
Taxes		Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux des EPCI de 2024		au niveau :	
national 11		départemental 12		de 2025 13		a. National	
39,74		46,89		117,23		b. Communal	
51,08		57,86		144,65		Taux maximum :	
23,88		36,68		91,70		a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
>>>		>>>		>>>		b. Taux maximum de la majoration spéciale	
Taxe foncière bâtie (TFB)		Taxe foncière bâtie (TFB)		112,83			
Taxe foncière non bâties (TFNB)		Taxe foncière non bâties (TFNB)		139,72			
Taxe d'habitation (TH)		Taxe d'habitation (TH)		78,45			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)		Cotisation foncière des entreprises (CFE)		>>>			
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...				Taux de CFE perçue en 2024 par la commune d'agglomération, la communauté urbaine ou d'autres communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique			
a. ...la diminution sans lien a été appliquée		2024		a. Tx moy. 75% départemental		20,80	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés		>>>		b. Taux maximum de la majo		1,39	

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 059-215900283-20250327-D 20250327 09-DE
S2LO
19,68